Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201362-20251223-DL2506008-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE LOUDEAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE – JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Convocation

Date : 12/12/2025
Affichée le : 12/12/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Étaient présents : 24
Pouvoirs : 5
Étaient absents excusés : 5
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

N° DELIBERATION
DL2506008

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : MM et MMES, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Evelyne BOSCHER, Philippe PRESSE, Nadine OLLITRAULT, Jean-Michel SCOUARNEC, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Luc BLANCHARD, Adjoints. MM. et MMES Jacques GLORY, Henri DUROS, Odile LE STRAT, Jacques MASSE, Régine PASCO, Alain BOSSON, Claudine LE CROM, Guy GAUTIER, Anne PERRIER, Carole BIZET, Rozenn BOUGEARD, Rodolphe LE BRETON, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Marylise BESNARD, Yannick RUELLAND conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : **Rozenn BOUGEARD.**

ABSENTS EXCUSES :
Joël FERRON donne procuration à Odile LE STRAT,
Sylvie SOHIER DUPRE donne procuration à Valérie VIDELO-RUFFAULT
Daniel COGUIC donne procuration à Jacques GLORY,
Isabelle MACE donne procuration à Régine PASCO,
Monique BONIN donne procuration à Joël HUBY.

FINANCES

Printemps des Livres 2026 - Sollicitations de subventions - Conseil Départemental des Côtes d'Armor

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Ville de Loudéac - via ses services culturels - est engagée avec plusieurs partenaires du territoire dans une politique globale de développement culturel dont l'objectif est de permettre une ouverture à la culture pour tous.

Depuis 1998, une action phare autour de la lecture, l'écriture et l'illustration, intitulée « Le Printemps des Livres », a été mise en place en direction de publics diversifiés. En amont du salon du livre, l'objectif premier de cette manifestation est la sensibilisation autour d'actions d'éducation artistique et culturelle dans les écoles (y compris dans les classes ULIS, IME, UEMA), collèges, associations socio-culturelles du territoire (comme le CAC Sud 22...), à la Médiathèque, au Cinéma, et à la Maison des jeunes de Loudéac, ainsi que sur le territoire de Loudéac Communauté Bretagne-Centre (en partenariat avec son réseau de bibliothèques).

Dès sa première édition en 1998, le salon du livre était généraliste (littérature adulte et jeunesse). A partir de 2011, des rencontres d'auteurs / illustrateurs ont été organisées dans les classes, en amont du salon, et ce sont plus de 11 600 élèves qui ont pu bénéficier de ces rencontres / ateliers. Depuis l'édition 2016, l'événement est exclusivement consacré à la littérature jeunesse, car, comme on le sait, notre territoire présente des signes de fragilité sociale avec des niveaux de vie relativement peu élevés, et d'autant plus perceptibles chez les jeunes.

En 2026, l'événement « Printemps des Livres » se déroulera du mardi 11 au samedi 14 mars. Il s'articulera autour de deux temps forts : 3 jours d'animations autour de la lecture, l'écriture, l'illustration, avec des publics spécifiques locaux ; et 1 journée « salon du livre » ouverte à tous et gratuite, consacrée exclusivement à la littérature jeunesse.
Ces temps forts autour de la littérature jeunesse s'appuient sur une réelle mobilisation de tous les partenaires qui voient en cette manifestation la concrétisation de leur investissement. Le rayonnement de cet événement au-delà des limites du territoire loudéacien, démontre que la Ville de Loudéac et sa médiathèque chargée de l'organisation du projet depuis maintenant 3 ans, souhaitent répondre aux enjeux culturels et plus spécifiquement à ceux de la lecture en direction du jeune public.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201362-20251223-DL2506008-DE

La fidèle collaboration avec les partenaires consolide cette dynamique, garante du succès du Printemps des Livres, édition après édition.

Afin de pouvoir répondre à ces objectifs, aux attentes du public jeune du territoire et des familles, Monsieur le Maire sollicite auprès du **Conseil Départemental des Côtes d'Armor une subvention de 5 000 €.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor et à ce titre solliciter un financement à hauteur de 5 000 €.

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le :
- Envoi en préfecture le : 23 DEC. 2025

MAIRIE DE LOUDEAC 22600

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents
(suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 23 DEC. 2025

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Rozenn BOUGEARD

MAIRIE DE LOUDEAC 22600

MAIRIE DE LOUDEAC 22600